DLP 29-8-38036542

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Publication périodique SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 110 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.

78954848

RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

16 Avril 1986 N° de série continue 315 Bulletin n° 6

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

POMMIERS - POIRIERS

Tavelure

Aucune projection n'a été observée jusqu'à présent. Cependant un traitement préventif peut être effectué.

Sur pommiers, ajoutez un antioïdium.

Tordeuses de la pelure (Capua - Pandémis)

Ces deux espèces ont été recensées dans les différents départements de la région en 1985.

Les jeunes chenilles hivernantes de Capua et Pandémis reprennent leur activité dès les premiers beaux jours du printemps et effectuent leurs dégâts sur les bouquets fruitiers. Les organes attaqués sont reliés par des fils de soies.

Une intervention chimique doit être envisagée dès le stade D - E, dans les cas suivants :

- dégâts sur fruits à la récolte 85 de l'ordre de 1 %

ou actuellement

- 5 % et plus de bouquets attaqués sur pommiers
- 3 % et plus de bouquets attaqués sur poiriers.

Pucerons et Tordeuses de la pelure sur pommiers

Intervenez avant le stade E - E2 avec l'un des produits suivants :

oleoparathion	à	25 g ma/hl	(nombreuses spécialités)
methomyl	à	75 g/hl	(LANNATE)
methidathion	à	30 g/hl	(ULTRACIDE)
cypermethrine	à	3 g/hl	(nombreuses spécialités)
deltamethrine	à	0,75 g/hl	(DECIS)
fenvalerate	à	10 g/hl	(SUMICIDIN 10)
permethrine	à	4 g/hl	(AMBUSH)
fluvalinate	à	14,4 g ma/hl	(KLARTAN) (insuffisant sur Capua à ce stade)

azinphos + demeton S methylsufone (GUSATHION MS) à 175 g/hl de spécialité

Pucerons - Tordeuses de la pelure et Psylles du poirier

Les premières éclosions de psylles ont été observées le 09 avril 86, mais le froid a interrompu la sortie des larves.

Intervenez au plus tard au stade E - E2 avec l'un des produits suivants efficaces sur l'ensemble des parasites cités :

cyperméthrine :	6 g de ma/hl	(nombreuses spécialités)
deltaméthrine :	1,75 g de ma/hl	(DECIS)
fenvalérate :	10 g de ma/hl	(SUMICIDIN)
permethrine :	8,75 g de ma/hl	(AMBUSH)

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

P546

Phytopte du poirier
Dans les vergers où ce parasite était présent en 1985, appliquez avant la floraison (stade E2) un produit à base d'endosulfan à la dose de 61,25 g de ma/hl.

Xylébores
Un traitement sera à réaliser dès que les conditions climatiques le permettront.

ARBRES FRUITIERS A NOYAUX

PECHERS - NECTARINIERS

Thrips
Intervenez à la fin de la chute des pétales.

Produits utilisables :

acéphate 60 g de ma/hl (ORTHENE 50)
métamidophos 50 g de ma/hl (TAMARON - ORTHOTOX)
pyréthrinoïdes de synthèse homologuées

Ces produits sont également efficaces contre le puceron vert du pêcher.

Oïdium
Intervenez dès la fin de la floraison.

ABRICOTIERS

Oïdium
Après la floraison, les risques sont importants surtout en période humide.

Produits utilisables :

bupirimate	15 g de ma/hl	(nombreuses spécialités)
dinocap	25 g de ma/hl	(nombreuses spécialités)
fénarimol	4 g de ma/hl	(nombreuses spécialités)
pyrazophos	30 g de ma/hl	(AFUGAN CE)
triforine	33,3 g de ma/hl	(nombreuses spécialités)
soufre	600 g de ma/hl	(nombreuses spécialités)

Les produits soufrés sont à éviter pour les fruits destinés à la conserverie.

Monilioses (Abricotiers - Pêchers - Cerisiers - Pruniers)
Assurez la protection jusqu'à la nouaison.

TOUS ARBRES FRUITIERS

Acariens rouges
L'éclosion des oeufs d'hiver n'a pas débuté.

Les traitements ovicides (Apollo) sont à réaliser.

VIGNE

EXCORIOSE : Attentez le stade D (sortie des feuilles) pour traiter
NOCTUELLES et BOARMIES : Surveillez vos parcelles

EXCORIOSE
Si vous observez des symptômes (blanchissement de l'écorce) et si vous n'avez pas traité à l'arsénite de soude, vous pouvez intervenir au débourrement en effectuant deux traitements : le premier quand la vigne arrivera au stade D, le deuxième au stade E.